

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Bertrel Jérémie - Landelle Jérôme - Leveillé Emilie - Seurin Eric - Chauveau Jacky - Mahieu Céline - Le Graet Sylvain - Landelle Jean-Luc - Foucher Stéphane - Foucher Jean-Pierre - Boissinot Nolwenn - Legeay Franck - Lambert Paul - Bellay Jean-Louis - Catillon Didier - Bourgeois Michel - Boulay Christian - Forêt Florence - Brault Jacques - Sureau Gwénola - Cauchois Xavier - Jardin Véronique - Poulain Jean-Marc - Taunais Maryse - Foucault Roland - Helbert Marie-Claude - Boisseau André - Abafour Michel - Boizard Bernard - Desnoë Stéphane - Sabin Jacques - Cornille Alain

Étaient absents : Gasnier Jérôme - Bréhin Jean-Claude - Lavoué Isabel donne pouvoir à Desnoe Stéphane - Frétygné Cécile

Assistait également : Renard Maryse, DGS

Secrétaire de séance : Eric SEURIN

ORDRE DU JOUR

I – Procès-verbal du Conseil communautaire du 22 mars 2022 - Validation	1
II – Développement économique – ZA de Saint Loup du Dorat – Vente d'un ensemble immobilier à l'entreprise Chez Alice	1
III – Tourisme, Culture, Patrimoine.....	2
IV – Sport – Formation des bénévoles des associations sportives – Attribution des aides	4
V – Solidarité et action sociale – Pôle Santé de Meslay du Maine – Mise à disposition de parcelles pour l'aménagement de l'esplanade des Grands Jardins	4
VI – Marchés publics.....	4
VII – Finances.....	6
V – Questions diverses	7

Préalablement, Jacky CHAUVEAU informe l'assemblée de la démission d'Estelle GAHERY de son mandat de conseiller communautaire. Au regard des règles de parité en vigueur, elle ne peut être remplacée.

I – Procès-verbal du Conseil communautaire du 22 mars 2022 - Validation

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Monsieur le Président présente le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire réuni le 22 mars 2022 annexé.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide ce procès-verbal.

II – Développement économique – ZA de Saint Loup du Dorat – Vente d'un ensemble immobilier à l'entreprise Chez Alice

Rapporteur : Jérémie Bertrel, Vice-président

Madame Anne-Lise Racine et Monsieur Thomas Racine, gérants de l'entreprise Chez Alice locataire du bâtiment artisanal situé 24 route de Ballée dans la ZA de Saint Loup du Dorat, se sont engagés en 2021 à acquérir le bâtiment et le terrain au prix de 170 000 € HT net vendeur. Afin de finaliser la vente un bornage sera nécessaire.

Il est proposé au Conseil communautaire d' :

- Autoriser la vente de l'ensemble immobilier cadastré A1056 et les terrains cadastrés A1057 et A810 pour une superficie totale de 1ha 41a 28ca, situés à Saint Loup du Dorat, à Madame Anne Lise Racine et Mr Thomas Racine ou toute autre société les représentants au tarif de 170 000 € HT net vendeur, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer l'acte de vente et tous documents inhérents à cette vente.

Ce point est retiré de l'ordre du jour en raison d'une question relative au régime de TVA applicable.

Plus largement Bernard BOIZARD souhaite connaître les modalités de définition du prix de vente, en distinguant éventuellement celui de terrain agricole, mises en perspective avec le prix de revient et les éventuels emprunts correspondants.

3.1/ CULTURE - RESEAU LECTURE – PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ORGANISE PAR LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA MAYENNE

Suite à l'avis favorable de la Commission Culture, réunie le 6 janvier 2022, le conseil communautaire, réuni le 25 janvier 2022, a donné son accord de principe sur le projet de réinformatisation mutualisée du réseau de lecture du Pays de Meslay-Grez avec le Département de la Mayenne, les conditions juridiques étant en cours de définition à ce moment. Pour rappel, le réseau de lecture du Pays de Meslay-Grez est équipé du logiciel de bibliothèque Paprika de la société DECALOG. Cette dernière a informé récemment qu'elle n'assurera plus le 31 décembre 2023 la maintenance de ce logiciel, jugé trop ancien.

Le Conseil départemental de la Mayenne a engagé il y a un an un travail sur la refonte complète de son Système d'Information de Gestion des Bibliothèques (SIGB). Ce projet a vocation à moderniser et uniformiser les outils de gestion de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne (BDM). Le Conseil départemental a ainsi proposé aux EPCI de s'engager conjointement dans une mutualisation de leur SIGB.

Les intérêts du projet de mutualisation sont de :

- Disposer d'une base de données communes entre les structures partenaires ;
- Faciliter le transfert de compétences et les formations entre les structures ;
- Faciliter l'expérience usagers en facilitant la navigation entre les catalogues (identifiant unique entre le territoire et la BDM dans un premier temps) ;
- Augmentation du niveau de service pour les lecteurs du territoire avec un outil plus intuitif et adapté aux nouveaux standards de données.

Dans le cadre d'un groupement de commande, le Conseil départemental de la Mayenne va lancer un marché à bon de commande avec tous les PCI volontaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Adhérer au groupement de commande porté par le Conseil départemental de la Mayenne pour le changement du SIGB du réseau lecture du Pays de Meslay-Grez ;**
- **Mandater le Conseil Départemental de la Mayenne en qualité de coordonnateur de ce groupement ;**
- **Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer la convention de groupement de commande et tous documents inhérents à ce dossier.**

3.2/ CULTURE – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE PROGRAMMATION ET DE MEDIATION ET D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION CULTURELLE

Suite au départ de deux agents en charge de missions culturelles, et aux propositions de la Commission Culture, il est proposé d'augmenter les moyens humains de 1.2 ETP à 1.5 ETP et d'optimiser la répartition des missions.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Créer un poste permanent, à compter du 27 avril 2022, d'un permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire de Chargé de programmation et de médiation :**
 - o Les principales missions seront de gérer intégralement la saison culturelle dont la programmation et la médiation
 - o Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade des cadres d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) ou des Adjoints du Patrimoine (catégorie C). En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- **Créer un poste permanent, à compter du 27 avril 2022, d'un permanent à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaire de Chargé de mission culturelle :**
 - o Les principales missions seront de gérer en partie l'organisation du Festival Ateliers Jazz ainsi que la gestion administrative et comptable de l'Ecole de musique et de Théâtre puis d'être, de manière ponctuelle, en appui de l'organisation de la saison culturelle ;
 - o Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade des cadres d'emploi des Adjoints administratifs ou des Adjoints du Patrimoine (catégorie C). En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- **Autoriser le Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier.**

Sylvain LE GRAET prend place durant la séance.

3.3/ TOURISME - BASE DE LOISIRS DE LA CHESNAIE A SAINT DENIS DU MAINE – TARIFS A PARTIR DU 1^{ER} MAI 2022

Dans le cadre de la reprise d'activités estivales de la base de loisirs il est proposé de définir les tarifs suivants, à partir du 1^{er} mai 2022, pour la location de matériel ainsi que la cafétéria en lien avec les préconisations des distributeurs :

ACTIVITES PUBLIC	
Location pédalo 2 places 1 heure	5,00 €
Location pédalo 4 places 1 heure	10,00 €
Location Canoë 1 heure	5,00 €
Location Paddle 1 heure	5,00 €
Mini-golf le parcours adulte	4,00 €
Mini-golf le parcours enfant	3,00 €
Tarifs groupes et clients du camping	
Location pédalo 2 places	3,00 €
Location pédalo 4 places	6,00 €
Mini-golf	3,00 €
Location Paddle	5,00 €
Frais de dossier groupe	15,00 €

Produits	Prix de vente	Touche unique de la caisse	
Glaces			
BEN & JERRY	3,50 €	GLACES	3,50 €
MAGNUM	3,00 €	GLACES	3,00 €
CORNETTO ITALIENNE	3,00 €		
CORNETTO	2,50 €	GLACES	2,50 €
SOLERO exo	2,50 €		
SUPER TWISTER	2,50 €		
PUSH UP Haribo	2,50 €		
SOLERO SORBET	2,00 €	GLACES	2,00 €
CALIPPO	2,00 €		
TWISTER sirène	2,00 €		
SMILL	1,50 €	GLACES	1,50 €
ROCKET	1,50 €		
Boissons			
TOURTEL TWIST	2,00 €	SODA	2,00 €
COCA-COLA	2,00 €		
SCHWEPPE	2,00 €		
ORANGINA	2,00 €		
PERRIER	2,00 €		
OASIS	2,00 €		
FUZZ TEA	2,00 €		
JUS DE FRUITS	2,00 €		
CRISTALLINE 1,5 l	2,00 €		
CRISTALLINE 0,50 cl	1,00 €		
HEINEKEIN	2,50 €		
KRONENBOURG 1664	2,50 €		
PETIT CAFE	1,35 €		
CAFE ALLONGE	1,80 €		
GRAND CHOCOLAT	2,00 €		
THE	1,80 €		
SUPPLEMENT LAIT	0,40 €		
Snacking			
PIZZA 170gr	4,00 €		

2,50 € préalablement

2,00 € préalablement

2,20 € préalablement

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les tarifs susvisés applicables à partir du 1er mai 2022 ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

3.4/ TOURISME - VENTE DES CHALETs SITUÉS SUR LA COMMUNE DU BIGNON DU MAINE

Le Conseil communautaire, réuni le 23 février 2021, a décidé de vendre 2 chalets localisés au Bignon du Maine à Madame SAUTES au prix de 27 000 € et de valider le versement de 4 000 € à la Commune du Bignon du Maine sous la forme d'un fonds de concours.

Or l'acquisition est faite par plusieurs acquéreurs. Il est donc proposé de redélibérer.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la vente des 2 chalets localisés sur la parcelle cadastrée B0873 sur la Commune du Bignon du Maine à Monsieur Frédéric SAUTES, Madame Aline CAMICI, Monsieur Yohann GRAMMONT, Madame Jalane GRANDIN au prix de 27 000 € net vendeur ;
- Valider le versement de 4 000 € à la Commune du Bignon du Maine sous la forme d'un fonds de concours ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à ce projet.

IV – Sport – Formation des bénévoles des associations sportives – Attribution des aides

Rapporteur : Jean-Pierre Foucher, Vice-président

Dans le cadre de l'aide apportée pour la formation des bénévoles des associations sportives du Pays de Meslay-Grez, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'attribution des aides aux associations suivantes :

Nom de l'association	Type de formation	Coût de la formation	Proposition de prise en charge
Jogging Meslay	Formation au trail	1 389 €	300.00 €
Retraite sportive	Encadrement coatching	187 €	93.50 €
TOTAL		1 576 €	393.50 €

- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à cette action.

Emilie LEVEILLE souhaite que l'existence de cette subvention soit rappelée aux élus et associations du territoire.

V – Solidarité et action sociale – Pôle Santé de Meslay du Maine – Mise à disposition de parcelles pour l'aménagement de l'esplanade des Grands Jardins

Rapporteur : Christian Boulay, Vice-président

La Commune de Meslay du Maine mène un projet de réaménagement urbain et paysagé de l'esplanade des Grands Jardins qui nécessite une reprise globale des espaces de cette place dont une partie des parcelles AC695 et AC696 appartenant à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la convention de mise à disposition des parcelles intercommunales à la Commune de Meslay du Maine, jointe à la présente délibération, cette convention prévoyant que les parcelles ne pourraient être affectées que pour l'aménagement au sol de l'esplanade, aucun bâti ni élément préfabriqué n'étant autorisé.
- Autoriser le Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier.

VI – Marchés publics

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

6.1/ AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LA GELINIÈRE LA BAZOUGERS – MARCHÉ DE TRAVAUX – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Jérémy BERTREL quitte la séance durant ce point à l'ordre du jour.

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de la ZA de la Geslinière à Bazougers, et suite à l'analyse présentée à la Commission de suivi des marchés publics réunie le 20 avril 2022, il est proposé de retenir l'entreprise ELB pour un montant de 99 642,05 € HT, comprenant l'offre de base et la Prestation Supplémentaire Eventuelle (création d'un accès supplémentaire).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'offre de l'entreprise ELB ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer le marché, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier.

6.2/ CREATION D'UN BATIMENT ECONOMIQUE « VILLAGE ARTISANS IV » A MESLAY DU MAINE – MAITRISE D'ŒUVRE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour le village artisans IV, et suite à l'analyse présentée à la Commission de suivi des marchés publics prévue le 20 avril 2022, il est proposé de retenir la société la société Anthony MORIN pour un taux de rémunération de 7,95% du montant estimé des travaux à 450 000 € HT, correspondant à un montant provisoire de 35 775,00 € HT. Le forfait définitif de rémunération sera fixé dès que le coût prévisionnel des travaux sera connu. Il sera arrêté à l'issue de l'avant-projet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'offre de la société Anthony MORIN ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer le marché, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier.

6.3/ REHABILITATION DE LA STATION DE LA PRODUCTION D'EAU DE LA MAUDITIERE A GREZ EN BOUERE – MAITRISE D'ŒUVRE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la station de production en eau potable de La Mauditiere située sur la Commune de Grez en Bouere, et suite à l'analyse présentée, il est proposé de retenir la société il est proposé de retenir la société SAFEGE pour un taux de rémunération de 6% du montant estimé des travaux à 250 000 € HT, correspondant à un montant provisoire de 15 000,00 € HT. Le forfait définitif de rémunération sera fixé dès que le coût prévisionnel des travaux sera connu. Il sera arrêté à l'issue de l'avant-projet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'offre de la société SAFEGE ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer le marché, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier.

6.4/ RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES, D'EAUX PLUVIALES A BAZOUGERS – MAITRISE D'ŒUVRE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour les Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune de Bazougers, et suite à l'analyse présentée, il est proposé de retenir la société M'EAU CONSEIL pour un taux de rémunération de 3% du montant estimé des travaux à 210 000 € HT, correspondant à un montant provisoire de 6 300,00 € HT. Le forfait définitif de rémunération sera fixé dès que le coût prévisionnel des travaux sera connu. Il sera arrêté à l'issue de l'avant-projet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'offre de la société M'EAU CONSEIL ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer le marché, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier.

6.5/ REHABILITATION DU RESEAU EU ET AEP CHEMIN DE LA TOUCHE A MESLAY DU MAINE – GROUPEMENT DE COMMANDES

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation des réseaux Chemin de La Touche à Meslay, la commune va intervenir sur le réseau d'eau pluviale et l'aménagement de la voirie. La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez va également réaliser des travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eau potable.

Afin d'optimiser le phasage des travaux et dans l'objectif qu'une même entreprise soit retenue pour ces travaux, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ;

- Valider le principe de la signature d'une convention de groupement de commande avec la Commune de Meslay-du-Maine annexée ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer la convention, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier.

7.1/ BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il convient d'ajouter la somme de 24 000.00€ à l'opération 241 « SCOT »

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
202-241	SCOT		24 000.00€
10222	FCTVA	3 936.00€	
020	Dépenses imprévues d'investissement		-20 064.00€
Total de la décision modificative n°1/22		3 936,00 €	3 936.00 €
Pour mémoire Budget Primitif		4 524 119.39 €	4 524 119.39 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		4 528 055.39 €	142 714.95 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la décision modificative n°1 du budget Principal telle que présentée ci-dessus,
- Autoriser le Président à signer tous document inhérent au présent dossier

7.2/ BUDGET ANNEXE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il convient d'ajouter la somme de 20.00€ à l'opération 55 « La Chesnaie – Réhabilitation chalet » suite à une erreur de TVA sur un devis

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2313-55	Réhabilitation chalet La Chesnaie		20.00€
020	Dépenses imprévues d'investissement		-20.00€
Total de la décision modificative n°1/22		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif		142 714.95 €	142 714.95 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		142 714.95 €	142 714.95 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la décision modificative n°1 du budget annexe Tourisme telle que présentée ci-dessus,
- Autoriser le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

7.3/ REMBOURSEMENT AU REEL DES FRAIS DE REPAS ET D'HEBERGEMENT EXPOSES DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT POUR LES BESOINS DU SERVICE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Il est rappelé que les agents qui se déplacent pour les besoins du service (mission, action de formation statutaire ou de formation continue) en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de repas exposés dans ce cadre.

Depuis le 1er janvier 2020, la prise en charge est fixée à 17,50 € par repas, qu'il s'agisse du repas du midi ou de celui du soir. Le petit-déjeuner ne saurait être pris en charge à ce titre. Depuis le 1er janvier 2019, l'indemnité forfaitaire d'hébergement s'élève en métropole à 70€ en taux de base, à 90€ dans les grandes villes (plus de 200 000 habitants) et dans la métropole du Grand Paris et à 110 € dans la Ville de Paris.

Le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer, par délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 € actuellement).

Le remboursement est conditionné par la production des justificatifs de paiement (factures, tickets) auprès de l'ordonnateur de la collectivité (ou de l'établissement).

Pour rappel, aucune indemnité de repas ne peut être attribuée aux agents bénéficiant de la gratuité du repas.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale ainsi que des frais d'hébergement, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire ;**
- **Autoriser le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

VIII – Questions diverses

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

8.1/ ACCUEIL DES FAMILLES D'UKRAINE – PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Paul LAMBERT pose la question de la prise en charge financière de l'accueil des familles venant d'Ukraine.

8.2/ ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA CARRIERE DE MAISONCELLE DU MAINE

André BOISSEAU souhaite que la Commune et la Communauté de communes émettent un avis de manière coordonnée. Jacky CHAUVEAU confirme que nous avons intérêt à travailler ensemble.

8.3/ INSTALLATION D'UN AUTOMATE POUR LE RECYCLAGE DES DECHETS EN PARTENARIAT AVEC LE SUPER U DE MESLAY DU MAINE


Jérôme LANDELLE informe qu'un automate permettant le recyclage des bouteilles plastiques et des canettes va être installé au Super U de Meslay du Maine. Le dépôt de ces déchets recyclables permettra aux usagers de bénéficier de bons d'achats au Super U.

8.5/ REUNION PUBLIQUE DE MAYENNE FIBRE RELATIVE A LA FIBRE LE 5 MAI

Christian BOULAY rappelle que Mayenne Fibre organise le 5 mai prochain à la salle Socio une réunion publique pour expliquer l'installation de la fibre sur le territoire et répondre à toutes les questions.

La séance est levée à 20h15.

Procès-Verbal du conseil communautaire du 26 avril 2022
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy	
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme	
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie	
BEAUMONT PIED DE BOEUF	SEURIN	Eric	
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	MAHIEU	Céline	
BOUERE	LE GRAET	Sylvain	
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane	
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Jean-Pierre	
GREZ EN BOUERE	BOISSINOT	Nolwenn	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	
LA CROPTÉ	LAMBERT	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
LE BURET	CATILLON	Didier	
MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEAIS	Michel	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	FORET	Florence	
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques	
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola	
MESLAY DU MAINE	CAUCHOIS	Xavier	
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique	
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Mard	
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse	
PREAUX	FOUCAULT	Roland	
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel	
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard	
VAL DU MAINE	DESNOË	Stéphane	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain	

**Convention de mise à disposition
des parcelles intercommunales à la Commune de Meslay du Maine
pour m'aménagement de l'esplanade des Grands Jardins**

Entre :

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, représentée par Monsieur Jacky CHAUVEAU, ci-après dénommée « La CCPMG »

Et :

La Commune de Meslay du Maine, représentée par Monsieur Christian BOULAY

Considérant que la commune de Meslay du Maine s'est engagée dans un projet de réaménagement urbain et paysagé de l'esplanade des Grands Jardins ;
Considérant que cet aménagement nécessite une reprise globale des espaces composants cette place ;
Considérant que cet aménagement doit permettre de favoriser les déplacements par des traversées piétonnes, de différencier les fonctions urbanistiques par des revêtements minéraux de différents types, de paysager l'espace avec une palette végétale adaptée au site ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1- Désignation du bien

La CCPMG met à la disposition de la commune de Meslay du Maine les parcelles désignées ci-dessous, conformément au plan joint en annexe :

SECTION	NUMERO	SURFACE	ADRESSE	NATURE
	AC	696	51M ²	12 rue Chevreul Bicouche
	AC	695	82M ²	12 rue Chevreul Bicouche
	AC	695	30M ²	12 rue Chevreul Bicouche

2- Etat des lieux

Un état des lieux sera établi contradictoirement dans le mois précédent l'entrée en jouissance ou dans le mois suivant celle-ci. L'état des lieux sera annexé à la présente convention.

3- Servitude

Une servitude de passage sera nécessaire sur l'ensemble des parcelles pour maintenir l'accès et l'entretien des différents réseaux aux prestataires intervenant et au personnel de la CCPMG.

4- Durée de la convention

La présente convention est consentie pour une durée de neuf ans. Elle se renouvellera ensuite par reconduction expresse.

5- Conditions financières

La mise à disposition des parcelles par la CCPMG est consentie à titre gracieux.

6- Affectation et entretien

Les parcelles ne pourront être affectées que pour l'aménagement au sol de l'Esplanade des Grands Jardins. Aucun bâti ni élément préfabriqué n'est autorisé sur ces parcelles.

L'entretien des zones aménagées sera effectué et à la charge de la commune de Meslay du Maine.

7- Impôts, taxes et assurances

La commune de Meslay du Maine acquittera des impôts, taxes et cotisations afférents au bien mis à disposition par la CCPMG .

8- Résiliation de la convention

La résiliation anticipée de la convention pourra être prononcée par accord express des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la date de résiliation souhaitée.

Par ailleurs, la CCPMG pourra résilier unilatéralement ladite convention dans le cas où :

- les agissements de la commune seraient de nature à compromettre la bonne utilisation de la parcelle (mauvais entretien...);
- la commune ne respecterait pas ses obligations.

9- Modification de la conventions et litiges

Toute modification des présentes ou addition de clause, fait l'objet d'un avenant entre les parties.

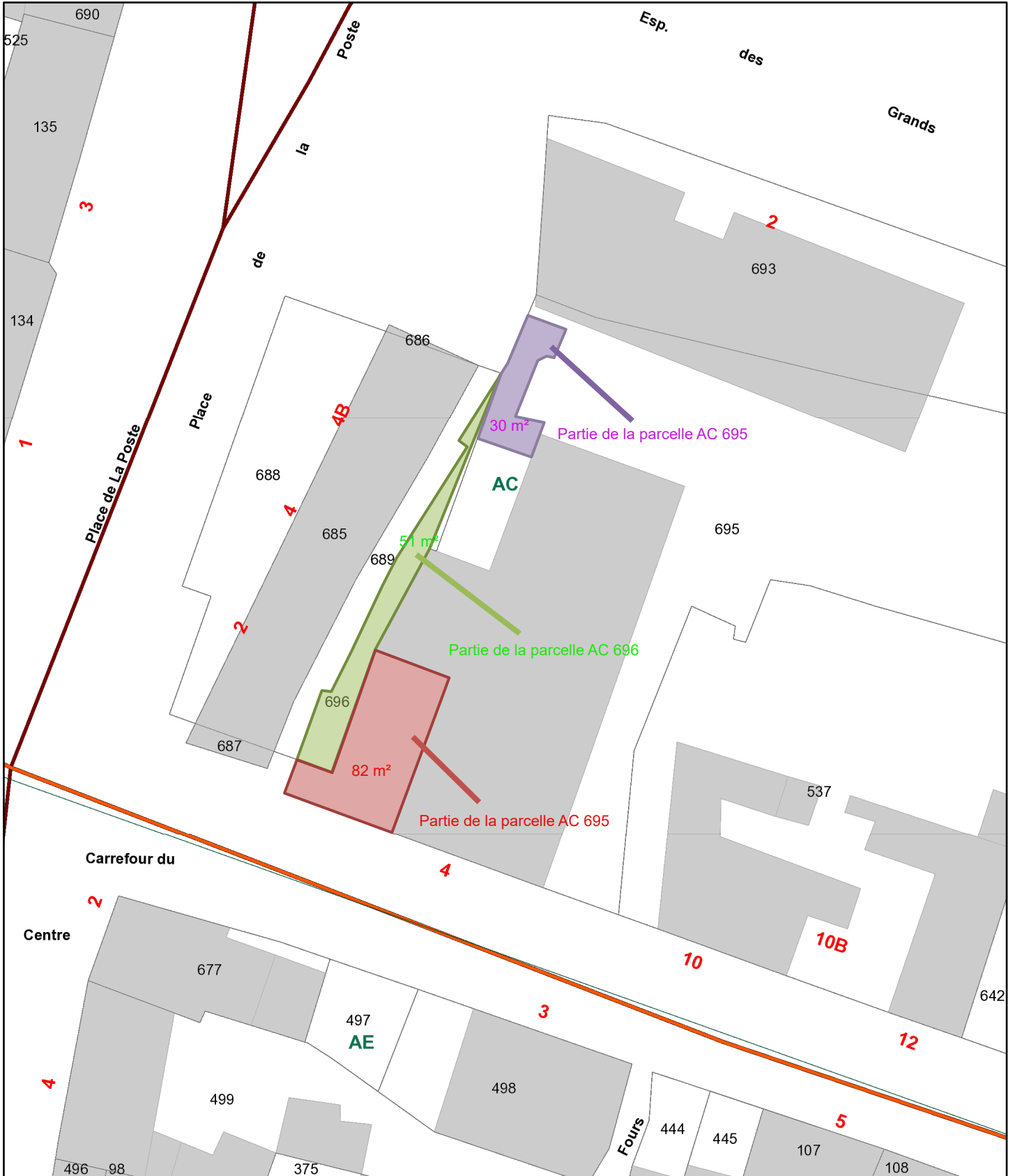
Tout litige né de l'exécution ou de l'inexécution des présentes relève du tribunal administratif de Nantes, à moins qu'il ne puisse faire l'objet d'une résolution amiable.

Fait à Meslay du Maine, le

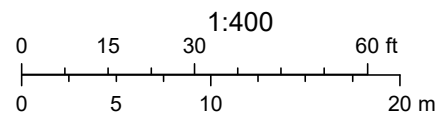
Le Président de la CCPMG
Jacky CHAUVEAU

Le Maire de Meslay du Maine
Christian BOULAY

Pôle Santé - MESLAY



04/04/2022, 16:20:53



CCPMG - DGFIP53; Maxar, Microsoft; CCPMG; Esri, HERE, Garmin, GeoTechnologies, Inc.

CC du Pays de Meslay-Grez
Maxar, Microsoft | © IGN | CCPMG - IGN | CCPMG | CCPMG - DGFIP53 | Esri, HERE, Garmin, GeoTechnologies, Inc.



Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Aménagement d'une zone artisanale ZA Geslinière - Bazougers

ANALYSE DES OFFRES

I – OBJET DE LA CONSULTATION

Il s'agit d'un marché de travaux ordinaire destiné à concevoir une zone artisanale sur la commune de Bazougers. Ces travaux intègrent notamment des aménagements de voirie, de sécurité, de viabilisation ainsi que des travaux paysagers.

Les travaux sont estimés à 133 276€ HT y compris la PSE (12 310€ HT).

Les crédits restants sur cette opération s'élèvent à 130 918€ HT.

II – PROCEDURE DE CONSULTATION

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique. (Marché de travaux ordinaire)

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site <https://www.marches-publics.info/>, le 15 Mars 2022.

Une parution de la presse « Ouest France » a été réalisée le 17 Mars 2022.

La date de remise des offres a été fixée le **Mardi 5 Avril à 12 h00**.

L'ouverture des offres effectuée le Jeudi 7 Avril à 15h00 en présence de :

- Monsieur Jacky CHAUVEAU, Président
- Monsieur Olivier COTTEREAU, Responsable du service Eau-Assainissement- Voirie
- Madame Florence THIBAUT, Service Commande Publique
- Monsieur Julien Delais, Technicien VRD

A permis d'enregistrer les candidatures suivantes :

- 1 – EUROVIA
- 2 - PIGEON TP
- 3 – CHAZE TP
- 4 - CHAPRON
- 5 - ELB
- 6 – L'EMPREINTE

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur technique des prestations appréciée notamment selon le mémoire technique
- Prix de la prestation

Une note sur cent sera attribuée à chaque candidat pour chacun des critères de sélection qui fera l'objet d'une pondération de la manière suivante :

- Valeur technique coefficient 40 %
- Prix de la prestation coefficient 60 %

N° Pli	Candidat	DC1	DC2	Kbis	URSSAF	Assurances
1	EUROVIA	X	X	X	X	X
2	PIGEON TP	X	X	X	X	X
3	CHAZÉ TP	X	X	X	X	X
4	CHAPRON	X	X	X	Non fourni	X
5	LOCHARD BEAUCÉ	X	X	Non fourni	X	X
6	L'EMPREINTE	X	X	X	X	X

Les candidatures ont été analysées et sont conformes au marché.

III – ANALYSE DES OFFRES

Les différentes caractéristiques des offres sont synthétisées dans le tableau joint.

	1 – EUROVIA 53 Bonchamp	2 – PIGEON TP 53 Renazé	3 – CHAZE TP 53 Craon	4 – CHAPRON 53 Ste Gemmes Le Robert	5 – ELB 53 Brée	6 – L'EMPREINTE 53 Château - Gontier
Valeur technique de l'offre	<i>Moyens humains et matériels satisfaisants</i> <i>Références satisfaisantes</i>	<i>Moyens humains et matériels satisfaisants</i> <i>Références satisfaisantes</i>	<i>Moyens humains et matériels satisfaisants</i> <i>Références satisfaisantes</i>	<i>Moyens humains et matériels satisfaisants</i> <i>Références satisfaisantes</i>	<i>Moyens humains et matériels satisfaisants</i> <i>Références satisfaisantes</i>	<i>Moyens humains et matériels satisfaisants</i> <i>Références satisfaisantes</i>
Prix des prestations	128 696.30 € HT	115 446.51 € HT	112 841.60 € HT	120 105.55 € HT	99 642.05 € HT	122 557.75 € HT

Toutes les entreprises sont en capacité de réaliser les travaux, objet de la présente consultation. L'entreprise ELB confirme que les regards EU seront en béton conformément au BPU et également leur prix.

IV - PROPOSITION DE NOTATION

Le choix de l'offre s'opère selon les critères de sélection définis au sein du règlement de consultation. Plusieurs notations-vous sont proposés dans les tableaux suivants :

Marché Base		Valeur Technique de l'offre (Coef 40 %)		Prix des Prestations (Coef. 60 %)		Total	Classement
Entreprise VRD	Montant de l'offre HT	Note s/100	Note Pondérée	Note s/100	Note Pondérée		
EUROVIA	117 701.80 €	100	40	77.70	46.62	86.62	6
PIGEON TP	104 867.01 €	100	40	87.21	52.33	92.33	3
CHAZE TP	103 087.60 €	100	40	88.72	53.23	93.23	2
CHAPRON	108 953.05 €	100	40	83.94	50.36	90.36	5
ELB	91 454.55 €	100	40	100.00	60.00	100.00	1
L'EMPREINTE	108 367.75 €	100	40	84.39	50.64	90.64	4

Base + PSE		Valeur Technique de l'offre (Coef 40 %)		Prix des Prestations (Coef. 60 %)		Total	Classement
Entreprise VRD	Montant de l'offre HT	Note s/100	Note Pondérée	Note s/100	Note Pondérée		
EUROVIA	128 696.30 €	100	40	77.42	46.45	86.45	6
PIGEON TP	115 446.51 €	100	40	86.31	51.79	91.79	3
CHAZE TP	112 841.60 €	100	40	88.30	52.98	92.98	2
CHAPRON	120 105.55 €	100	40	82.96	49.78	89.78	4
ELB	99 642.05 €	100	40	100.00	60.00	100.00	1
L'EMPREINTE	122 557.75 €	100	40	81.30	48.78	88.78	5

Compte tenu des critères de choix retenus, nous proposons de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise ELB (Base + PSE incluse) pour un montant de 99 642.05 € HT.

V - AVIS DE LA COMMISSION DE SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS

Village Artisans IV – Mission de Maitrise d’Œuvre

I – Objet de la mission

L'opération porte sur la construction d'un atelier relais de 400 m² scindée en 2 bâtiments composés pour chacun d'entre eux d'une partie mezzanine (100m²) pour le stockage de matériaux et d'une partie bureaux (30m²).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est de 450 000 € HT.

La présente analyse vise à recruter le maître d'œuvre de l'opération.

Le marché de maîtrise d'œuvre comprend à minima des éléments suivants tels que définis par la Loi MOP : ESQ, AVP, PRO, EXE, ACT, DET, AOR.

II – Consultation de maîtrise d'œuvre

La procédure de consultation choisie est une procédure adaptée par simple demande de devis auprès de 4 potentiels candidats.

La date de remise des offres a été fixée au Mardi 5 avril 2022 à 12 h.

L'ouverture des plis effectuée le jeudi 7 avril 2022 à 16 h a permis d'enregistrer les 3 candidatures suivantes :

- 1- Cabinet A3 Architecture (53 Laval)
- 2- Cabinet Anthony Morin (53 Parné sur Roc)
- 3- Cabinet Thellier (53 Laval)

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix de la prestation appréciée selon le coût total de la mission, de la répartition de la prestation par élément de mission et par cotraitant

- Valeur technique des prestations appréciée notamment selon la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre (qualité des projets antérieurs menés, motivation...), de la note technique, de l'adéquation des prestations proposées avec les exigences du programme de l'opération

Une note sur dix sera attribuée à chaque candidat pour chacun des critères de sélection qui fera l'objet d'une pondération de la manière suivante :

- Prix de la prestation coefficient 6
- Valeur technique coefficient 4

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'organiser une audition avec le ou les candidats de son choix et/ou négocier tout ou partie de leur proposition. Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

III – Analyse des offres

Les différentes caractéristiques des offres sont détaillées dans le tableau joint.

Le tableau, ci-dessous, a pour objectif de synthétiser les offres reçues.

	A3 Architecture (53 Laval)	Anthony MORIN (53 Parné/Roc)	THELLIER Architecture (53 Laval)
Complétude du dossier			
Note technique	Méthodologie détaillée Manque la rédaction des pièces administratives du DCE des entreprises	Méthodologie détaillée	Méthodologie détaillée
Calendrier prévisionnel	fourni et approprié	fourni et approprié	fourni et approprié
Prix des prestations (coefficient 6)			
Montant total de l'offre HT	31 500,00 €	35 775,00 €	42 750,00 €
	Pas de répartition des honoraires avec les BET	Archi : 19 175 € CHAUMONT : 10 750 € LCA : 5 850 €	Archi : 29 600 € CHAUMONT : 6 800 € LCA : 6 350 €

	A3 Architecture (53 Laval)	Anthony MORIN (53 Parné/Roc)	THELLIER Architecture (53 Laval)
Valeur technique de l'offre (coefficient 4)			
Architecte	M. Jean Louis CHEREAU 2 architectes - 1 économiste - 2 dessinateurs projeteurs - 1 conduc travaux - 1 adm	M. Anthony MORIN 1 assistante	Jean-François THELLIER Architecte Economiste
Bureaux d'études	CHAUMONT (Structures)	CHAUMONT (Structures/Charpente/Economie de la construction) 1 ingénieur structure gros- oeuvre	CHAUMONT (Structures)
Bureaux d'études	LCA (Fluides, Economie de la construction)	LCA (Thermique, Fluides, Electricité) 1 ingénieur thermicien	LCA (Fluides, Thermique, Electricité)
Pilotage de chantier	Jean-Louis CHEREAU	Anthony MORIN	Jean-François THELLIER
Principales références	Bâtiment à vocation industrielle ou artisanale (Craon) * Centre technique et pôle d'essais (Laval) * Atelier relais (Bais)	Atelier de mécanique (Laval) * Atelier de mécanique et de métallerie (Laval) * Entrepôt de stockage (Laval) * Atelier Mécanique Agricole (Nuillé/Vicoïn)	Vestiaires (Entrammes) * Salle communale (Jaille Yvon)
observations	Equipe satisfaisante composée d'un architecte et de bureaux d'études spécialisés Quelques références proches de l'objet de l'opération, les autres références proposées portent sur d'autres types de bâtiments	Equipe satisfaisante composée d'un architecte et de bureaux d'études spécialisés Plusieurs références proches de l'objet de l'opération	Equipe satisfaisante composée d'un architecte et de bureaux d'études spécialisés Aucune référence en lien avec l'objet de l'opération
Délai de réalisation			
APS / APD / DPC	7 semaines	ESQ / AVP : 5 semaines	ESQ / APS / APD / DPC : 5 semaines
PRO / DCE	5 semaines	PRO : 6 semaines	PRO / DCE : 2 semaines
ACT	4 semaines	ACT / EXE : 4 semaines	Consultation / ACT : 4 semaines
Période de préparation / Travaux	01/11/2022		
Durée Travaux	30 semaines	20 semaines	30 semaines
AOR		2 semaines	1 semaine

IV – Proposition de notation

Le choix de l'offre s'opère selon les critères de sélection définis au sein du règlement de consultation. La proposition de notation est la suivante :

Candidats	Prix de l'offre (coef. 6)		Valeur Techniques (coef. 4)		Total / 100	Classement
	Note s/ 10	Note pondérée / 60	Note s/ 10	Note pondérée / 40		
A3 Architecture	10	60	7	28	88,00	2
Anthony MORIN	8,81	52,83	10	40	92,83	1
Agence THELLIER	7,37	44,21	7	28	72,21	3

V – Phase de négociation

Conformément à l'article V du règlement de consultation, le maître d'ouvrage a la possibilité d'organiser une audition avec les candidats de son choix et/ou négocier tout ou partie de leur proposition

VI – Choix du Maître d'Ouvrage

Sur la base de l'analyse présentée, la Communauté de Commune valide l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par Anthony MORIN.

**Analyse de l'offre du marché de Maîtrise d'Œuvre
Réhabilitation de la station de production en eau potable de la Mauditière à Grez En Bouere**

		Pli 1	Pli 2	
Dénomination		SAFEGE/SUEZ Consulting 60 rue Sainte Marie 72530 YVRE-L'EVEQUE 02 47 51 12 12 lemans@safège.fr	IDC Partners 335 rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux 05 56 34 71 23 contact@idcpartners.eu	
Candidature	SAFEGE	IDC Partners		
Les 2 entreprises possèdent les capacités techniques, professionnelles et économiques pour ce marché.				
Critère Prix	SAFEGE	IDC Partners		
	Taux	Rémunération en €	Taux	Rémunération en €
Station AEP	6,00%	15 000,00 €	9,93%	24 830,00 €
Somme des rémunérations H.T.		15 000,00 €		24 830,00 €
Note pondérée sur 10 rapportée sur 40 points		40,00		24,16
DIA + AVP + PRO + ACT (% / MONTANT)	54,00	8 100,00 €	64,88	16 110,00 €
VISA + DET + AOR (% / MONTANT)	46,00	6 900,00 €	35,12	8 720,00 €
Observations		Règle du 50/50 assez respectée		Règle du 50/50 pas respectée
Critère technique :	SAFEGE			
Sous critère n°1 Moyens en personnel dédiés à la mission				
Moyens en personnel dédié à la mission (organigramme, liste nominative, rôle exact dévolu, qualifications, CV des intervenants...)	<p>L'équipe (liste nominative, rôle et qualification): Directeur du projet : Sébastien BOIVIN (15 ans d'expérience) Chef de projet : Yohann CHATELAIS (11 ans d'expérience) - Le chef de projet assure le suivi des études aux travaux Contrôleur-Projeteur : Morgane FERRAZI (8 ans d'expérience) Suppléance évoquée : Guillaume BLANDIN (10 ans d'expérience) et Christophe PINEAU (30 ans d'expérience) Expert génie civil : Christophe LE MENN (11 ans d'expérience) Service juridique : Cécile JOUANON (10 ans d'expérience)</p> <p>Organigramme : Organigramme claire et précis, notion de suppléance évoquée</p> <p>CV : Tous les CV ont été transmis.</p>	<p>L'équipe (liste nominative, rôle et qualification) Directeur de projet = Abdellah BELGHITI ALLOUI Chef de projet = Mathieu MERCADAL Architecte = Sandrine FELTEN Ingénieur structure = Carlos CANICO</p> <p>Organigramme : Présentation succincte</p> <p>CV : Tous les CV ont été transmis</p>		
Notation sur 1 point / Appréciations	1	Très satisfaisant L'équipe dédiée est adaptée au projet avec de nombreuses références. Les moyens humains alloués à la mission ont bien des références sur la réhabilitation de station d'eau potable type déferrisation biologique, adoucissement, dénitrification et la réhabilitation d'une filière de rejets des éluats issus de l'adoucissement et de la dénitrification.	0,6	Passable L'organigramme n'est pas présenté de façon claire avec le rôle de chacun au sein de la mission. Les moyens humains alloués à la mission n'ont pas de référence sur la réhabilitation de station d'eau potable type déferrisation biologique, adoucissement, dénitrification et la réhabilitation d'une filière de rejets des éluats issus de l'adoucissement et de la dénitrification.
Sous critère n°2 Moyens matériels dédiés à la mission				
Moyens techniques mis en œuvre (logiciels, équipements mobilisables...).	Logiciels et équipements mobilisables SAFEGE a présenté une liste très exhaustive de logiciels et d'équipements	Logiciels et équipements mobilisables IDC Partner a présenté une liste exhaustive de logiciels et d'équipement mais de logiciel dédié au traitement de l'eau.		
Notation sur 1 point / Appréciations	1	Très satisfaisant Les moyens en matériels et équipements sont très détaillés par le cabinet et sont adaptés au projet.	0,8	Satisfaisant Les moyens en matériels et équipements ont été détaillés mais ne possède pas de logiciel dédié au traitement de l'eau.
Sous critère n°3 Organisation et déroulement des études				

<p align="center">Organisation et déroulement des études</p>	<p>Réunions de coordination prévues mais nombre pas précisé</p> <p>DIA Mission assez bien décrite Plusieurs visites de site Notion de maintien de la continuité de service évoquée Elaboration d'un rapport mettant en avant les désordres constatés Préconisations techniques pour la réhabilitation de l'ouvrage 1 réunion de restitution</p> <p>AVP Mission assez bien décrite Focus succinct sur la gestion des éluats Elaboration d'un mémoire et descriptif des travaux à prévoir Evaluation des coûts d'investissement Elaboration de documents graphiques 1 réunion de présentation</p>	<p>1 réunion de lancement Réunion hebdomadaire en phase étude</p> <p>DIA Mission décrite mais non illustrée Récupération et analyse des éléments existants (enquête documentaire) sur les bâtiments concernés par les travaux, Récupération des données d'entrées existantes sur la présence de matériaux contaminés, Identification des éventuelles études complémentaires d'investigation (amiante) et rédaction des pièces écrites et graphiques correspondantes, Réalisation des relevés nécessaires à l'établissement d'un état des lieux, Récupération et analyse des éléments concernant le fonctionnement De la station et les attentes des utilisateurs, Explorer les différentes solutions envisageables et en proposer une ou plusieurs traduisant les éléments majeurs du programme, Vérifier la compatibilité de la ou des solutions préconisées avec l'enveloppe financière prévisionnelle retenue, Vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site, Formalisation graphique de la solution préconisée sous forme de plans des niveaux significatifs,</p> <p>AVP Mission décrite mais non illustrée Proposition de performances techniques à atteindre, Vérification des possibilités et contraintes en fonction des existants, Vérification et prise en compte des réglementations (environnement, hygiène, sécurité, ...), Définition des matériaux, Justification des solutions techniques retenues (coûts exploitation, maintenance, ...). Etablissement d'une description détaillée du mode opératoire et du phasage sur la base de la solution choisie par le maître d'ouvrage, Etablissement d'un plan d'ensemble (vues en plan, élévations et coupes types), Mise à jour du planning et de l'estimation prévisionnelle du projet, Etablissement des dossiers de demande de subvention Assistance pour la consultation si nécessaire de (bureau d'études géotechniques, diagnostic amiante/plomb, diagnostic GC, CSPC et le contrôleur technique) Une réunion de mise au point et validation</p>		
	<p>PRO Mission assez bien décrite Pour la gestion des éluats, Le procédé retenu et son coût d'exploitation sera mis au point en phase PRO Elaboration d'un mémoire explicatif Confirmation des choix techniques de réhabilitation Elaboration de documents graphiques Evaluation des coûts d'investissement sous la forme d'un DPGF Elaboration d'un calendrier des travaux 1 réunion de présentation</p> <p>ACT : Mission bien décrite exemple de RAO Pièces techniques et financières des dossiers de consultation des entreprises et leurs annexes ; Rapports d'analyse des candidatures ; Listes de questions aux candidats (suivant le type de procédures) ; Rapports d'analyse des offres.</p>	<p>PRO Mission décrite mais non illustrée Intégrer les suggestions et remarques AVP du Maître d'ouvrage et du contrôleur technique Précision des matériaux et de leur mise en oeuvre, Détermination des encombrements et implantations (équipements techniques, ...), Etablissement des plans de repérages nécessaires à la compréhension du projet, Coordination et coopération avec le coordinateur S.P.S, Etablissement d'un dossier de plans de principe tous corps d'état (vues en plan, élévations, coupes), Etablissement d'un coût prévisionnel des travaux décomposé par corps d'état sur la base d'un avant métré, Etablissement d'un coût prévisionnel d'exploitation, Planification des travaux, et le phasage associé en privilégiant les périodes de vacances, Rédaction des pièces écrites et graphiques contractuelles par corps d'état</p> <p>ACT Mission décrite mais non illustrée Une réunion de mise au point et de validation par le Maître d'Ouvrage et le contrôleur technique avant préparation du dossier de consultation. Proposition des critères de sélection et de qualification des entreprises Organisation et accompagnement technique du Client aux visites sur site des entreprises, Réponses aux questions posées par les entreprises, Rédaction d'un rapport d'analyse, y compris liste de questions/réponses aux entreprises si nécessaire, Assistance pour la mise au point des marchés de travaux</p>		
<p>Notation sur 2,5 points / Appréciations</p>	<p align="center">2</p>	<p align="center">Satisfaisant Les phases d'étude sont assez bien détaillées avec prise en compte du contexte (continuité de service, gestion des éluats...).</p>	<p align="center">1,5</p>	<p align="center">Passable Les phases d'études sont décrites mais non illustrées. Aucun élément sur la prise en compte du contexte (gestion des éluats et continuité de service.)</p>
<p>Sous critère n°4 Organisation et déroulement du suivi des travaux</p>				

<p>Organisation et déroulement du suivi des travaux</p>	<p>Réunions de coordination prévues mais nombre non précisé Mise en avant de la proximité du cabinet et de sa réactivité au besoin</p> <p>VISA Mission très bien décrite Exemple de retour VISA Avis du Moe sous 5 jours suite réception des documents</p> <p>DET Mission bien décrite 1 réunion de démarrage Réunion de chantier hebdomadaire avec CR sous 48 à 72h Visites inopinées prévues mais nombre non précisé Exemple de CR de chantier . Viistes inopinées évoquées mais pas précis sur le nombre</p> <p>AOR Mission bien décrite 1 réunion de pré réception 1 réunion de réception 1 visite avant la fin de la garantie de parfait achèvement</p>		<p>VISA Mission très peu décrite et non illustrée</p> <p>DET Mission très peu décrite et non illustrée</p> <p>AOR Mission très peu décrite et non illustrée</p>	
<p>Notation sur 2,5 points / Appréciations</p>	<p>2</p>	<p>Satisfaisant Les phases de suivi des travaux sont bien détaillées.</p>	<p>1,5</p>	<p>Passable Les phases de suivi des travaux sont très peu décrites et non illustrées.</p>
<p>Sous critère n°5 Conditions particulières pour la conception et l'exécution des travaux</p>				
<p>Conditions particulières pour la conception et l'exécution des travaux (points critiques, points d'arrêt , planning prévisionnel , précautions environnementales ...):</p>	<p>Les points critiques et points d'arrêt sont très bien décrits Calendrier de la durée de la mission annexé (Durée 14 mois dont 4 mois de travaux) Préconisations environnementales non évoquées.</p>		<p>Aucun élément</p>	
<p>Notation sur 2 point / Appréciations</p>	<p>1,6</p>	<p>Satisfaisant</p>	<p>0</p>	<p>Sans réponse</p>
<p>Sous critère n°6 Organisation et déroulement des missions annexes</p>				
<p>organisation et déroulement des missions annexes: assistance à la consultation diag amiante/pb, SPS,négociation avec les antennistes</p>	<p>Diag des Bétons Diag amiante / plomb SPS et CT Demande de subventions</p>		<p>Diag des Bétons Diag amiante / plomb SPS et CT</p>	
<p>Notation sur 1 point / Appréciations</p>	<p>1</p>	<p>Très satisfaisant</p>	<p>0,8</p>	<p>Satisfaisant Manque dossier de demande de subventions.</p>
<p>Notation finale sur 10 points</p>	<p>8,6</p>		<p>5,2</p>	
<p>Total pondéré (sur 60 points)</p>	<p>51,60</p>		<p>31,20</p>	
<p>Note finale et classement</p>				
<p>Critère technique :</p>	<p>SAFEGE</p>		<p>IDC Partners</p>	
<p>Critère Prix :</p>	<p>51,60</p>		<p>31,20</p>	
<p>Total final / classement</p>	<p>91,60</p>	<p>1</p>	<p>55,36</p>	<p>2</p>

**Analyse de l'offre de marché de Maîtrise d'Œuvre
Renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales rue de Forcé à Bazougers**

	Pli 1		Pli 2		Pli 3		Pli 4		Pli 5		Pli 6		Pli 7	
Dénomination	CONCEPTO 45 rue de l'arborescente 85 500 LES HERBIERS 02 51 65 87 33 contact.conceptoconsulting@gmail.com		AGENCE ECOS 1 rue Jean Marie TULLOU 35 740 PACE 09 81 99 44 88		OUEST-AMENAGEMENT Bureau d'Etudes SA SCOP Parc d'activités d'Angigné 1 rue des Cornières - BP 95101 35 651 LE RHEU Cedex 02 99 14 55 70		CABINET LOISEAU 13bis, rue Jean Grémillon 72 000 LE MANS 02 43 23 38 10 contact@cabinetloiseau.com		SAFEGE/SUEZ Consulting 60 rue Sainte Marie 72530 VYRE-L'EVEQUE 02 47 51 12 12 lemans@safega.fr		SARL OCEAM INGENIERIE 18 rue du Pâtis 44690 La Haye Fouassière 02 40 54 67 69 contact@be-oceam.fr		M:EAU CONSEIL 38, rue du Jeu De Paume 53 000 LAVAL 06.18.07.63.16	
Candidature	CONCEPTO		ECOS		OUEST AM		LOISEAU		SAFEGE		OCEAM INGENIERIE		M:EAU CONSEIL	
Critères Pts	CONCEPTO		ECOS		OUEST AM		LOISEAU		SAFEGE		OCEAM INGENIERIE		M:EAU CONSEIL	
CANALISATIONS	Taux	Rémunération en €	Taux	Rémunération en €	Taux	Rémunération en €	Taux	Rémunération en €	Taux	Rémunération en €	Taux	Rémunération en €	Taux	Rémunération en €
Renouvellement canalisations AEP et EU rue de Forcé à Bazougers	6,46%	13 562,00 €	8,67%	18 207,00 €	4,10%	8 610,00 €	4,44%	9 325,00 €	5,27%	11 066,50 €	4,00%	8 400,00 €	3,00%	6 300,00 €
Mandatitaire	CONCEPTO	13 562,00 €	ECOS	18 207,00 €	OUEST AM	8 610,00 €	LOISEAU	9 325,00 €	SAFEGE	11 066,50 €	OCEAM INGENIERIE	8 400,00 €	M:EAU CONSEIL	6 300,00 €
Renouvellement canalisations EP rue de Forcé à Bazougers	7,48%	7 849,00 €	8,67%	9 103,50 €	4,10%	4 305,00 €	4,45%	4 675,00 €	5,27%	5 533,50 €	4,00%	4 200,00 €	3,00%	3 150,00 €
Mandatitaire	CONCEPTO	7 849,00 €	ECOS	9 103,50 €	OUEST AM	4 305,00 €	LOISEAU	4 675,00 €	SAFEGE	5 533,50 €	OCEAM INGENIERIE	4 200,00 €	M:EAU CONSEIL	3 150,00 €
Somme des rémunérations H.T.		21 411,00 €		27 310,50 €		12 915,00 €		14 000,00 €		16 600,00 €		12 600,00 €		9 450,00 €
Note pondérée sur 10 rapportée sur 40 points		17,65		13,84		29,27		27,00		22,77		30,00		40,00
AVP = PRO + ACT (% / MONTANT)	60,18	12 885,00 €	50,00	13 655,25 €	48,00	6 199,20 €	47,00	6 580,00 €	48,00	7 968,00 €	50,00	6 300,00 €	49,00	4 630,50 €
VISA + DET + AOR (% / MONTANT)	39,82	8 526,00 €	50,00	13 655,25 €	52,00	6 715,80 €	53,00	7 420,00 €	52,00	8 632,00 €	50,00	6 300,00 €	51,00	4 819,50 €
Observations	règle du 50/50 peu respectée		règle du 50/50 respectée		règle du 50/50 assez respectée		règle du 50/50 peu respectée		règle du 50/50 assez respectée		règle du 50/50 respectée		règle du 50/50 respectée	
Analyse complémentaire ne rentrant pas dans la notation sur la cohérence du temps passé et du prix journalier	AVP : 6 J PRO : 6 J ACT : 2 J VISA/DET : 7,5 J AOR : 4 J TOTAL = 25,5 J		280 h proposées pour le projet soit 35 jours		Pas de détail		AVP : 8 J PRO : 4 J ACT : 3,5 J VISA : 2 J DET : 12,5 J AOR : 2,5 J Total = 32,5 J		Pas de détail		Pas d'infos		AVP : 6 J PRO : 5,5 J ACT : 6 J VISA : 2 J DET : 12,5 J AOR : 2 J Total : 34 J	
Critère technique :	CONCEPTO		ECOS		OUEST AM		LOISEAU		SAFEGE		OCEAM INGENIERIE		M:EAU CONSEIL	
Sous critère n°1														
Moyens en personnel et matériel dédiés à la mission														
Moyens en personnel dédié à la mission	L'équipe (liste nominative, rôle et qualification): Thomas CHERON (ingénieur) 20 ans d'expérience Organigramme : Pas d'organigramme fourni CV : Pas de CV fourni		L'équipe (liste nominative, rôle et qualification): Chef de projet : Fabien DEWARAET, Responsable du pôle réalisation de RENNES de ECOS (7 ans d'expérience) Chargé d'affaires : Jérémy RENNER, suppléant Fabien DEWARAET Expert VRD : Yann RAULT, expérience de 40 ans Secrétaire : Catherine Jacob, 15 ans d'expérience Organigramme : Organigramme claire et précis CV : Tous les CV ont été transmis.		L'équipe (liste nominative, rôle et qualification): Chef de projet : Samuel BOKLET, 20 ans d'expérience, suppléant Laurent AMICE, technicien MOE, 22 ans d'expérience Organigramme : Organigramme claire et précis CV : Tous les CV ont été transmis.		L'équipe (liste nominative, rôle et qualification): Directeur de projet : Jean Louis BARRIER, 4 ans d'expérience Chef de projet : Nicolas GEFROY, 16 ans d'expérience Ingénieur hydraulique : Thomas RECHAUSSAT, 2 ans d'expérience Dessinateur : Aimerje MILCENT, Organigramme : Organigramme claire et précis CV : Tous les CV ont été transmis.		L'équipe (liste nominative, rôle et qualification): Directeur de projet : Sébastien BOVIN (15 ans d'expérience) Chef de projet : Yohann CHATELAIS (11 ans d'expérience) - Le chef de projet assure le suivi des études aux travaux Coordinateur-Projeteur : Morgane FERRAZI Appui (chargé d'études) = Romain LE BORGNE (7 ans d'expérience) Appui (chargé d'affaires) = Christophe PINEAU (35 ans d'expérience) Les rôles et missions sont très bien détaillés et adaptés au projet Notion de suppléance bien prise en compte Organigramme : Organigramme claire et précis CV : Tous les CV ont été transmis.		L'équipe (liste nominative, rôle et qualification): Responsable de projet : Alain BACHELIER (22 ans d'expérience) Appui (chargé d'affaires) : Mathieu PIEDELEU (7 ans d'expérience) Suppléant (chargé d'affaires) : Paul LE NORMANDI (23 ans d'expérience) Appui (chargé d'études) = Romain LE BORGNE (7 ans d'expérience) Suppléant (chargé d'affaires) = Christophe LECOQ (22 ans d'expérience), référent eau potable, ingénieur hydraulicien Renfort Chargé d'affaires : Eddy POILLARD (24 ans d'expérience) Les rôles et missions sont très bien détaillés et adaptés au projet Notion de suppléance bien prise en compte Organigramme : Organigramme claire et précise CV : Tous les CV ont été transmis		L'équipe (liste nominative, rôle et qualification): Directeur de projet : M:EAU CONSEIL, Jean LOUVEL (14 ans exp) suppléant Guillaume GALLAIS (15 ans d'expérience) Notion de suppléance prise en compte Situé à Laval Organigramme : Présenté de façon claire CV : les CV ont été transmis.	
Moyens techniques mis en œuvre	Logiciels et équipements mobilisables CONCEPTO a présenté une liste peu exhaustive de logiciels et d'équipements.		Logiciels et équipements mobilisables ECOS a présenté une liste peu exhaustive de logiciels et d'équipements.		Logiciels et équipements mobilisables OUEST AM a présenté une liste exhaustive de logiciels et d'équipements		Logiciels et équipements mobilisables Le cabinet n'a présenté aucun logiciel ou équipement.		Logiciels et équipements mobilisables SAFEGE a présenté une liste exhaustive de logiciels et d'équipements		Logiciels et équipements mobilisables OCEAM a présenté une liste exhaustive de logiciels et les équipements.		Logiciels et équipements mobilisables M:EAU CONSEIL a présenté une liste peu exhaustive de logiciels et les équipements.	
Référence de l'équipe dédiée au marché pour des missions similaires.	De nombreuses références pour des missions similaires		Peu de références pour des missions similaires		Peu de références mentionnées pour des missions similaires		Des références dans les travaux envisagés.		Beaucoup de références dans les travaux envisagés.		Beaucoup de références dans les travaux envisagés.		Des références dans les travaux envisagés.	
Notation sur 2 points / Appréciations	1,2	Suffisant Petit cabinet avec peu de moyens en personnel Les moyens en matériels et équipements sont peu détaillés notamment en terme de logiciels dédiés; De nombreuses références de l'équipe dédiée.	1,2	Suffisant L'équipe dédiée est assez adaptée au projet. Les moyens en matériels et équipements sont peu détaillés notamment en terme de logiciels dédiés; Peu de références pour des missions similaires.	0,8	Passable L'équipe dédiée est adaptée au projet. Les moyens en matériels et équipements sont adaptés au projet. Pas de références de l'équipe dédiée mentionnées dans le mémoire.	0,8	Passable L'équipe dédiée est adaptée au projet. Les moyens en matériels et équipements n'ont pas été présentés.	2	Très satisfaisant L'équipe et les moyens dédiés sont adaptés au projet. Les moyens en matériels et équipements sont détaillés par le cabinet.	2	Très satisfaisant L'équipe et les moyens dédiés sont adaptés au projet. Les moyens en matériels et équipements sont détaillés par le cabinet.	1,6	Satisfaisant Petit cabinet avec peu de moyens en personnel Les moyens en matériels et équipements sont peu détaillés notamment en terme de logiciels dédiés;

	PI1	PI2	PI3	PI4	PI5	PI6	PI7
Dénomination	<p>CONCEPT'O 45 rue de l'arborescente 85 500 LES HERBIERS 02 51 65 87 33 contact.conceptoconsulting@gmail.com</p>	<p>AGENCE ECOS 1 rue Jean Marie TULLOU 35 740 PACE 09 81 99 44 88</p>	<p>OUEST-AMENAGEMENT Bureau d'Etudes SA SCOP Parc d'Activités d'Appage 1 rue des Cormiers - BP 95101 35 651 L'E RHEU Cedex 02 99 14 55 70</p>	<p>CABINET LOISEAU 13bis, rue Jean Grémillon 72 800 LE MANS 02 43 23 38 10 contact@cabinetloiseau.com</p>	<p>SAFEGE/SUEZ Consulting 60 rue Sainte Marie 72530 YVRE-L'ÉVEQUE 02 47 51 12 12 lemans@safge.fr</p>	<p>SARL OCEAM INGENIERIE 18 rue du Pâis 44690 La Haye Fouassière 02 40 54 67 69 contact@be-oceam.fr</p>	<p>M-EAU CONSEIL 38, rue du Jeu De Paume 53 000 LAVAL 06.18.07.63.16</p>
Sous critère n°2 Méthodologie employée pour la réalisation de l'étude							
<p>Méthodologie et déroulement des études. Reconnaissance terrain, exemple d'avant projet sur un cas idéologique, approche environnementale.</p>	<p>AVP AEP et EU Mission peu détaillée Lancement des démarches réglementaires et demandes autorisations (y compris DUDCT et études IC éventuelles) Visite sur site pour repérage des points particuliers et contraintes de toute nature. Suivi des dossiers administratifs : durée 1 journée Production de plans de détail et descriptif technique de la solution proposée Présentation d'un dossier AVP avec chiffrage et planification des travaux. AVP EP Lancement et Suivi des dossiers administratifs Etude planification des travaux, découpage des phases afin d'assurer une efficacité maximale des travaux avec une gêne minimale – durée 1/2 journée. PRO AEP et EU Etude planification des travaux, découpage des phases afin d'assurer une efficacité maximale des travaux avec une gêne minimale Production des pièces graphiques (plans, coupes, détails) durée 1/2 journée. J Production des pièces graphiques (plans, coupes, détails) durée 1/2 journée J Réunion de présentation et Compte rendu décisions du Maître d'ouvrage, pour validation du projet (Y compris corrections ou modifications éventuelles) durée 1/2 journée J Réunion publique, ou participation aux documents pour réunion publique : durée 1/2 journée J En fonction de besoins, Concept'o assure une assistance pour la gestion de prestations complémentaires : participation au cahier des charges, sélection et suivi des prestataires, rapport d'analyse sur les conclusions du prestataire et l'impact sur le projet. – durée 1 journée PRO EP Etude planification des travaux, découpage des phases afin d'assurer une efficacité maximale des travaux avec une gêne minimale Production des pièces graphiques (plans, coupes, détails) Production d'un chiffrage détaillé actualisé Réunion de présentation et Compte rendu décisions du Maître d'ouvrage, pour validation du projet (Y compris corrections ou modifications éventuelles) En fonction de besoins, Concept'o assure une assistance pour la gestion de prestations complémentaires : participation au cahier des charges, sélection et suivi des prestataires, rapport d'analyse sur les conclusions du prestataire et l'impact sur le projet ACT Elaboration du DCE, participation à rédaction des spécifications techniques particulières (CPT) pour le compte du service achat du Syndicat Analyse des offres, participation à éventuelles réunions de clarification ou négociation entreprise et rédaction d'un rapport d'analyse des offres avec proposition de choix d'un titulaire ACT EP Elaboration du DCE, participation à rédaction des spécifications techniques particulières (CPT) pour le compte du service achat du Syndicat Analyse des offres, participation à éventuelles réunions de clarification ou négociation entreprise et rédaction d'un rapport d'analyse des offres avec proposition de choix d'un titulaire</p>	<p>AVP Mission peu détaillée et pas illustrée Confirmer la faisabilité du programme de travaux envisagé par le maître d'ouvrage. Préciser les principales caractéristiques des ouvrages, le choix des équipements, la nature des matériaux ; notamment le dimensionnement des canalisations. D'établir les plans de l'avant-projet et les devis estimatifs correspondants. Proposer une durée de réalisation PRO Mission peu détaillée et pas illustrée Validation des solutions techniques D'établir des plans de détail et de joindre au DCE Un planning à joindre au DCE. ACT Mission peu détaillée Ils donnent leur avis : - Sur le découpage des tranches à réaliser, - Sur la pertinence techniques des candidats, - Sur le délai contractuel... Participent au dépeullement et émettent des avis bon ou mauvais sur les entreprises ayant répondu et ceci dans un but de réaliser le chantier dans le planning demandé.</p>	<p>Bonne prise en compte du projet avec visite sur site AVP Mission bien détaillée 1 réunion de travail et 1 réunion de présentation Gros focus sur la réhabilitation des réseaux (éclairage, chemiseage...) Les documents élaborés comprennent: - Un plan de situation, - Des plans de détails par tronçon au 1/200e ou au 1/500e faisant apparaître de façon claire et précise les travaux de réhabilitation proposés. - En face de chacun des plans sont présentés des tableaux de synthèse précisant les travaux préparatoires, les travaux de renouvellement, les éventuels types de travaux de réhabilitation, et les coûts estimatifs. - Un plan de phasage fonctionnel. Une notice technique comprend: - Description des travaux de réhabilitation. - Le choix des matériaux suivant types de travaux retenus et contraintes du site. - Les normes relatives à la dépose et à l'évacuation de matériaux amiantés. - Les obligations de résultat et essais de conformité envisagés. - Les contraintes liées à la gestion de la circulation des usagers pendant les travaux et les moyens mis en oeuvre pour assurer la sécurité des usagers. - Phasage et planning définissant des travaux Il sera établi une base de prix unitaires par tronçon pour l'ensemble de l'opération. Les travaux seront détaillés et chiffrés par postes et par lot et comportent mention des aménagements ou marges pris sur les quantités ainsi que les hypothèses retenues pour leur établissement. PRO Mission bien détaillée 1 réunion de présentation du PRO Ce dossier comprend : - Plans de projet précisant la localisation des interventions et leurs types... - Tableaux reprenant en détail les travaux préparatoires, les types de travaux prévus, les travaux annexes, les essais préalables à la réception. - Planning prévisionnel de l'opération, intégrant les délais administratifs et techniques. - Notice faisant la synthèse de l'ensemble des études réalisées en rappelant les hypothèses de travail et en explicitant les choix qui ont conduit aux solutions retenues et étudiées. Elle présentera les propositions retenues : J Un mémoire décrivant les travaux (collecteur gravitaire, regards de visite, canalisations de branchement et branchements, refectif de voiries communales et départementales suivant secteurs...) J Les normes relatives à la dépose et à l'évacuation de matériaux amiantés. J Le choix des matériaux et des types de travaux réalisés. J Modes spécifiques de terrassement en zone submersive. J Les obligations de résultat et essais de conformité envisagés. - Un planning prévisionnel - Le détail des matériaux et ouvrages prévus. - Le détail des réfection envisagés - La méthodologie d'intervention. - Un plan de signalisation provisoire mise en place pour la gestion de la circulation. - Les mesures prises vis-à-vis des accès des riverains. - Les contraintes liées à la gestion de la circulation des usagers pendant les travaux et les moyens mis en oeuvre pour assurer leur sécurité. ACT Mission bien détaillée Participation à la réunion d'ouverture des plis et d'attribution, etc...) Ils assureront la vérification de la conformité des offres et rédigeront un rapport de proposition d'offre la mieux disante, en portant une attention particulière sur la valeur technique de chaque offre et notamment les délais annoncés qui doivent être cohérents avec le planning souhaité par la collectivité</p>	<p>Bonne prise en compte du contexte avec visite sur site AVP Mission assez bien décrite 1 réunion de démarrage Gros focus sur la réhabilitation des réseaux (éclairage, chemiseage...) Bilan des données et des contraintes de l'opération Etude des caractéristiques techniques de la solution retenue (quand il y a la nécessité d'installer des équipements pour assurer le service) Phasage prévisionnel de l'opération et estimation du coût prévisionnel des travaux PRO Mission assez bien décrite 1 réunion de présentation Validation des données de bases du Projet Finalisations des études (techniques, conceptuelles...) et dimensionnement définitifs Définition du coût prévisionnel de l'opération et du planning ACT Mission assez bien décrite 1 réunion de validation du DCE 1 réunion de coordination de consultation Plusieurs réunions de commissions d'appel d'offre 1 réunion de mise au point du marché Confirmation de la procédure de consultation identifiée lors des éléments de mission précédents : Remise du projet d'avis d'appel à la concurrence au maître d'ouvrage ; Elaboration du ou des dossiers de consultation des entreprises ; Assistance du maître d'ouvrage à la mise en consultation ; Réponses aux questions des entreprises pendant la période de consultation ; Accompagnement du maître d'ouvrage jusqu'à la mise en consultation de l'analyse des offres). Participation à la mise au point du marché de travaux. Bonne prise en compte des missions annexes, excepté les demandes de subvention</p>	<p>Bonne prise en compte de l'environnement avec une visite sur site AVP Mission bien décrite et illustrée Exemple d'AVP Récupérer l'ensemble des documents en votre possession : plans, diamètre, matériel... ; Consulter les concessionnaires pour les demandes de renseignements et permis de voirie, autorisations de passage nécessaires à la bonne réalisation de travaux ; Préparer les premiers dimensionnements, équipements éventuels, plans en intégrant toutes les données récupérées en amont et les chiffrages associés et lister les éventuelles contraintes ; Vous assister techniquement pour la consultation éventuelle de laboratoires d'analyses spécialisés en HAP et amiante (molécules et matière présentes dans les embrois et certainement dans les réseaux) et coordonner les SPS ; Vous assister pour les demandes de subvention ; Si nécessaire, établir des conventions de travaux chez chaque particulier ; Estimer financièrement l'opération au vu des équipements préalable et validation de la faisabilité de l'opération. Un mémoire technique, son planning et un dossier "plans" 1 réunion de présentation Missions annexes d'assistance dossier de demande de subvention Elaboration des DT consultation SPS diagnostic amiante et HAP PRO Mission bien décrite Préciser la solution d'ensemble et les choix techniques ; Fixer les caractéristiques et dimensions des différents ouvrages de la solution d'ensemble, ainsi que les implantations topographiques ; Préciser les dispositions générales et les spécifications techniques des équipements répondant aux besoins d'exploitation ; Établir un planning prévisionnel des travaux et éventuel phasage de réalisation ; Établir un planning de phases critiques selon les techniques adoptées, programme de voirie, problématique diverses, ... ; Préparer la consultation des entreprises par allouement ; Établir le tracé des aménagements à réaliser ; Implantation fine des ouvrages ; Mise au point des documents "chantiers" fixant le cadre contractuel des interventions des entreprises sur le site des travaux. 1 réunion de présentation ACT Mission bien décrite La préparation de la consultation des entreprises de manière telle que celles-ci puissent présenter leurs offres en toute connaissance de cause, sur la base d'un dossier constitué des pièces administratives et techniques (règlement de consultation, acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières). L'analyse des offres des entreprises et, s'il y a lieu, des variantes proposées. une réunion d'échanges sur le dossier de consultation ; Une réunion de présentation du rapport d'analyse des offres. Assistance sur : La mise au point des marchés ; La réalisation du dossier de contrôle de légalité si nécessaire ; Les formulaires de rejet des offres ; La notification des travaux aux titulaires. Les points critiques et points d'arrêts sont bien décrits. Focus sur l'approche environnementale</p>	<p>Bonne prise en compte de l'environnement avec une visite sur site Etude de la gestion intégrée à la parcelle non comprise dans la mission. 1 réunion de démarrage prévue avec la collectivité Des réunions intermédiaires permettant de lever les points durs et orienter l'opération Transmission du compte de rendu pour chaque réunion sous 72h Une annonce sem élement faite dans les magazines municipaux. 1 réunion publique d'information, pour toute réunion publique supplémentaires un coût de 750€ est associé AVP Mission bien décrite et illustrée Enquêtes de branchement en présence de l'exploitant ou d'un représentant de la Communauté de Communes ou seuls si nécessaire Communication avec les riverains tant en phase d'études qu'en phase de travaux Analyse des inspections ITV fournies par la collectivité 1 réunion de restitution Utilisation d'une modélisation Notice explicative avec les hypothèses d'études et les incertitudes à lever Notice estimative détaillée Vac en plan des dispositions projetées à une échelle adaptée à la lecture (1/100 ou 1/200 ou 1/250 ou 1/500) Profils en long (1/1000 en X et 1/100 en Y) Missions annexes d'assistance Amiante et HAP Etudes Géotechniques Elaboration des DT et IC Consultation SPS Etablir des conventions de travaux chez chaque particulier Dossier de demande de subvention non stipulé PRO Mission bien décrite et illustrée Notice explicative détaillant les travaux à effectuer L'estimation détaillée des travaux La note de dimensionnement des canalisations Un planning prévisionnel des travaux Vac en plan des dispositions projetées à une échelle adaptée à la lecture (1/100 ou 1/200 ou 1/250 ou 1/500) 2 réunions de travail et si nécessaire 3 1 réunion de restitution ACT Mission bien décrite 1 réunion d'échange sur le dossier de consultation 1 réunion d'ouverture des plis 1 réunion de restitution de l'analyse des offres</p>	<p>Bonne prise en compte de l'environnement avec une visite sur place. AVP 1 réunion de restitution Le maître d'oeuvre étudiera plusieurs solutions techniques au stade de l'Avant-Projet en ce qui concerne la technique utilisée pour la réalisation des travaux Réalisation de levés topographiques Confirmation de la faisabilité de la solution retenue compte tenu des études et reconnaissances complémentaires et en particulier de celles du sous-sol éventuellement effectuées ; Préciser les solutions retenues et de déterminer leurs principales caractéristiques ; Proposer une implantation topographique des principaux ouvrages ; Vérifier la compatibilité de la solution retenue avec les contraintes du programme et du site ainsi qu'avec les différentes réglementations, notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité ; Signaler les alics de réalisation normalement prévisibles, notamment en ce qui concerne le sous-sol et les réseaux souterrains, et préciser la durée de cette réalisation ; Établir l'estimation du coût prévisionnel des travaux, en distinguant les dépenses par partie d'ouvrage et nature de travaux, et en indiquant l'incertitude qui y est attachée compte tenu des bases de destination utilisées. Le maître d'oeuvre étudiera plusieurs solutions techniques au stade de l'Avant-Projet en ce qui concerne la technique utilisée pour la réalisation des travaux : - technique dite « traditionnelle » - technique sans tranchée (éclairage, tubage avec espace annulaire ou sans espace annulaire) Cette étude comparative présentera les avantages et inconvénients de chaque technique et permettra au Maître d'ouvrage d'opter pour une solution optimale d'un point de vue technicoéconomique. Le maître d'oeuvre étudiera plusieurs solutions techniques au stade de l'Avant-Projet en ce qui concerne le choix des matériaux constitutifs des réseaux à renouveler. Elaboration de plans Missions annexes d'assistance Réalisation des DT Recherche amiante ou HAP dans les embrois Etudes géotechniques et contrôle technique au besoin Consultation d'un prestataire pour effectuer relevés des réseaux existants Consultation SPS Consultation d'un prestataire pour les investigations complémentaires contrôle technique Dossier de demande de subventions PRO 1 réunion de restitution Confirmer les choix techniques et de préciser la nature et la qualité des matériaux et équipements et les conditions de leur mise en oeuvre ; Fixer les caractéristiques, les dimensions et l'implantation topographique des différents ouvrages en vue de leur exécution ; Vérifier les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides ainsi que des réseaux souterrains existants ; Etablir un coût prévisionnel des travaux décomposés en éléments techniques homogènes. Permettre au Maître d'ouvrage de fixer l'échéancier d'exécution. Le maître d'oeuvre réalisera les pun des réseaux projetés à l'aide du logiciel MENSURA Genius® Elaboration d'un DQE Aucun focus sur la prise de l'approche environnementale ACT Préparer la consultation des entreprises ; Elaboration des pièces administratives (RC, AE, CCAP) et techniques (CCTP, BPL, DQE, pièces graphiques, ...) du DCE. Rédaction des annonces légales (les frais de publication sont à la charge du Maître d'ouvrage). Participer à la commission d'appel d'offres, Analyser les offres des entreprises, Participer aux éventuelles auditions et négociations, Préparer les mises au point nécessaires pour permettre la passation du ou des contrats de travaux par le Maître d'ouvrage. Le maître d'oeuvre assistera aux différentes réunions de la Commission d'Appel d'Offres.</p>
Notation sur 3 points / Appréciations	1,2 Passable Les missions sont peu décrites. Le nombre de réunions prévues pour chaque élément de mission a été précisé. Aucun élément sur l'approche environnementale. Pas d'exemple d'avant projet.	1,2 Passable Les missions sont peu décrites. Le nombre de réunions prévues pour chaque élément de mission n'a été précisé. Aucun élément sur l'approche environnementale Pas d'exemple d'avant projet.	3 Très satisfaisant. Les missions sont bien décrites. Le nombre de réunions a été précisé. Gros focus sur l'approche environnementale. Exemple d'AVP fourni.	1,8 Suffisant Les missions sont assez bien décrites mais pas illustrées. Aucun élément sur l'approche environnementale. Pas d'exemple d'avant projet.	3 Très satisfaisant Les missions sont bien décrites. Le cabinet SAFEGE a bien précisé le nombre de réunions de restitution pour chaque élément de mission. Focus du cabinet sur l'approche environnementale. Exemple d'AVP fourni.	2,4 Satisfaisant. Missions bien détaillées et illustrées. Le cabinet OCEAM a bien précisé le nombre de réunions pour chaque élément de mission. Focus du cabinet sur l'approche environnementale. Pas d'exemple d'AVP.	1,8 Suffisant Missions bien détaillées. Le nombre de réunions prévues par éléments de missions a été détaillé. Le cabinet n'a pas pris en compte l'approche environnementale. Pas d'exemple d'AVP.

Dénomination	Pil 1	Pil 2	Pil 3	Pil 4	Pil 5	Pil 6	Pil 7							
	<p>CONCEPTO 45 rue de l'Arborescente 85 500 LES HERBIERS 02 51 45 87 33 contact.conceptocouling@gmail.com</p>	<p>AGENCE ECOS 1 rue Jean Marie TULLOU 35 740 FACE 09 81 99 44 88</p>	<p>OUEST-AMENAGEMENT Bureau d'Etudes SA SCOP Parc d'Activités d'Agrippa 1 rue des Cormiers - BP 95101 35 651 LE RHEU Cedex 02 99 14 55 70</p>	<p>CABINET LOISEAU 13bis, rue Jean Grémillon 72 000 LE MASS 02 43 23 38 19 contact@cabinetloiseau.com</p>	<p>SAFEGE/SUEZ Consulting 60 rue Sainte Marie 72530 VIRE-LE-VEQUÉ 02 47 51 12 12 lmaun@safege.fr</p>	<p>SARL OCEAM INGENIERIE 18 rue du Parc 44690 La Haye Fouassière 02 40 54 67 69 contact@be-oceam.fr</p>	<p>M.EAU CONSEIL 38, rue du Jeu De Paume 53 000 LAVAL 06.18.07.63.16</p>							
Sous critère n°3 Méthodologie employée pour le suivi des travaux														
Méthodologie pour le suivi des travaux	<p>VISA / DET AEP et EU Validation des hypothèses d'études par l'entreprise (notamment portant sur le sous-sol et connaissance des réseaux, marquage piéage, etc.) Planification des produits proposés, avant la commande (tubes, accessoires, choix des câbles et des déchettes, arrivée et rejets des eaux, etc.) Validation de la compatibilité de la date de commande des matériaux principaux (notamment les tubes) Réception, contrôle conformité et stockage des tubes Respect des affichages réglementaire et administratifs, Gestion des indices de plans d'exécution Préparation des essais, validations des seuils d'acceptation Suivi des moyens mis en oeuvre pour respecter les cadences Gestion des pollutions et risques sécurité, (tranchées, signalisation, etc.) Suivi des levées de réserves Elaboration d'un programme de contrôle des études et des travaux par le moyen d'un plan de contrôle détaillé. Mise au point du programme des études et des points de contrôle associé. Réunion de démarrage et validation des préavis avant travaux (Autorisations, DET, IC, PV, marquage piéage, affichages réglementaires, autorisations de voiries, installations HSE, etc...) selon plan de contrôle établi. Réunions d'avancement des travaux et du respect des obligations QHSE du programme, sur une base 1/2 par semaine, y compris la rédaction du compte rendu de réunion de chantier, diffusion, et suivi des actions : Estimation pour 4 semaines de travaux (y compris branchements et essais) : durée 4 x 1/2 journée = 2 journées Suivi du planning des études, des validations, des commandes et délais de livraisons, des délais d'obtention d'autorisations diverses, des travaux, des essais et de la levée d'éventuelles réserves. Utilisation d'un outil de planification élaboré (de type Microsoft Project, avec usage des marges, des dates au plus tôt/plus tard, des jalons, des chemins critiques et sous critiques,) avec mise à jour à chaque réunion de chantier. La durée de la tâche est forfaitaire pour cet exemple, en intégrant le planning depuis l'ordre de service de démarrage des études jusqu'à la notification de la réception sans réserves, durée 2 journées (équivalent environ 16 heures de travail) VISA / DET EP Elaboration d'un programme de contrôle des études et des travaux par le moyen d'un plan de contrôle détaillé. Mise au point du programme des études et des points de contrôle associé. Réunions d'avancement des travaux et du respect des obligations QHSE du programme, sur une base 1/2 par semaine, y compris la rédaction du compte rendu de réunion de chantier, diffusion, et suivi des actions : Estimation pour 4 semaines de travaux (y compris branchements et essais) : durée 4 x 1/2 journée = 2 journées AOR Mise au point du programme des essais (nature, séquences, normes applicables, et seuils d'acceptabilité) Préparation, et suivi des essais, et analyse des rapports d'essais (durée forfaitaire) Validation du dossier de recouvrement et proposition de réception, y compris suivi des levées de réserves le cas échéant AOR EP Mise au point du programme des essais (nature, séquences, normes applicables, et seuils d'acceptabilité) Préparation, et suivi des essais, et analyse des rapports d'essais (durée forfaitaire)</p>	<p>VISA Mission peu décrite Animation la première réunion de chantier pour : - Communiquer à chacun les principes de fonctionnement du chantier, - Rappelier les consignes à respecter sur l'opération au regard de la spécificité de site, - Recenser le rôle et la responsabilité de chaque intervenant et établir à suivre l'organigramme, - Définir, par type de document, le circuit de diffusion ; sachant qu'il faudra prendre en compte tous les intervenants, à savoir : Maître d'Ouvrage, Bureaux d'Etudes, Coordinateur SSL, Bureau de Contrôle, Coordinateurs SPS et OPC, Entreprises... Au cours de cette première réunion, ils précisent à chaque entreprise les éléments à remettre : - Plans d'exécution, - Documentation technique, PV matériaux, - Échantillons, DET Mission bien décrite et illustrée Réaliseront une réunion d'organisation de chantier pour arrêter avec les entreprises et l'équipe Maître d'Ouvrage/SPS/OPC, les installations de chantier. Pendant la phase de préparation, ils animent les réunions hebdomadaires pour la partie MOE afin de : - S'assurer du respect des dates pour la remise des documents par les entreprises, - S'assurer de la mise en place des installations de chantier, - S'assurer de la validation des documents remis, - Programmer les dates d'intervention des entreprises à court, moyen et plus long terme, - Créer le calendrier de phasage dans l'existant - Mettre en place le reporting des interventions réalisées Pendant la phase réalisation des travaux, nous effectuons les actions suivantes : *Rendez-vous hebdomadaire de chantier : 1) Visite ECOS avant la réunion de chantier, 2) Pointage du planning de travaux affiché en salle de réunions (voir ANNEXE 5), 3) Animation du rendez-vous de chantier. Lors de l'animation du rendez-vous de chantier, ils abordent les thèmes suivants par corps d'état 1) Avancement des travaux, 2) Prévisions des travaux à court terme (pour la semaine), à moyen terme (dans les 2 à 3 semaines), à long terme (pour les prestations nécessitant des phases d'approvisionnement relativement longues), 3) Questions diverses ayant un lien avec la planification. Une visite inopinée de chantier sera réalisée avant ou pendant chaque étape importante ; - Ouvertures de tranchées : contrôles visuels des remblaiements et compactages. - Prélèvement d'échantillons en vue des contrôles CSTB : vérification des échantillons prélevés. - Tests et essais (compactage, pression, ITV) : contrôles visuels des inspections dans les véhicules de chantier. AOR Mission bien décrite Les différents essais et passages caméra prévus et réalisés par une entreprise indépendante (prestataire agréé) seront commentés, analysés et transmis au maître d'ouvrage avec le dossier des ouvrages exécutés. Ouest Am procédera à la vérification des décomptes mensuels et finaux et à l'établissement des états d'acomptes et du décompte général définitif. Focus sur l'approche environnementale</p>	<p>VISA Mission bien détaillée Examen de la conformité des plans, des notes de calcul et documents d'exécution (équipements proposés, modalités de réalisation des travaux, planning d'exécution, moyens matériels et humains mis en oeuvre) établis par les entrepreneurs. Établissement d'un état récapitulatif d'approbation ou d'observations de tous les documents d'exécution. Examen et approbation des matériels et matériaux et leur conformité aux prescriptions arrêtées dans le CCTP des marchés de travaux. - Arbitrages techniques et architecturaux relatifs à ces choix et aux éventuelles variantes proposées par les entrepreneurs. - Examen des tableaux de gestion des documents d'exécution. - Contrôle de cohérence inter-maîtrise d'oeuvre, notamment sur le domaine public (en cas d'aménagement routier, et autres...) DET Le Directeur de travaux est présent sur le site autant qu'il est nécessaire en fonction des différents phases Il rendra à jour un journal de chantier. Il est systématiquement présent pour : - les réunions de coordination avec le Maître d'Ouvrage, en particulier au moment du choix des entreprises. - les réunions de chantier hebdomadaires avec les entreprises. - les interventions nécessaires en cas de problème particulier sur chantier. - la vérification de la mise en place effective des dispositions de protections collectives et individuelles avant le début du retrait des matériaux contenant du plomb. - Le cas échéant, la vérification de la mise en place effective des dispositions de protections collectives et individuelles prévues au plan de retrait avant le début du retrait des matériaux contenant de l'amiante afin d'éviter une dispersion de fibres d'amiante lors des premières interventions sur le site. La vérification du parfait achèvement des opérations de retrait des produits amiantés (examen visuel). Un suivi hebdomadaire au minimum sera assuré. Un compte rendu de réunion de chantier sera établi à l'issue de la réunion hebdomadaire et transmis en 1 exemplaire aux différents intervenants, sous 48 heures. Une visite inopinée de chantier sera réalisée avant ou pendant chaque étape importante ; - Ouvertures de tranchées : contrôles visuels des remblaiements et compactages. - Prélèvement d'échantillons en vue des contrôles CSTB : vérification des échantillons prélevés. - Tests et essais (compactage, pression, ITV) : contrôles visuels des inspections dans les véhicules de chantier. AOR Mission bien décrite Les différents essais et passages caméra prévus et réalisés par une entreprise indépendante (prestataire agréé) seront commentés, analysés et transmis au maître d'ouvrage avec le dossier des ouvrages exécutés. Ouest Am procédera à la vérification des décomptes mensuels et finaux et à l'établissement des états d'acomptes et du décompte général définitif. Focus sur l'approche environnementale</p>	<p>VISA Mission assez bien décrite L'examen des demandes d'adaptation formalisées par l'entreprise ; L'examen des études d'exécution établies par l'entreprise ; La gestion des modifications du marché de travaux ; La gestion documentaire de l'opération ; La tenue de réunions de coordinations VISA. DET Mission assez bien décrite 1 réunion hebdomadaire Nombre de visites inopinées non précisé Ouverture du chantier ; Ordres de services ; Contrats ; Procès-verbaux... ; Contrôle de la conformité au contrat et aux règles de l'art ; Diriger et effectuer les actes régissant la vie du chantier ; Informeler le maître d'ouvrage ; Accompagner le maître d'ouvrage. AOR Mission assez bien décrite il est alors procédé : - À une visite détaillée des ouvrages ; - Au constat des éventuelles imperfections et malfaçons résiduelles ; - Au constat éventuel de l'inséquence de certaines prestations prévues au marché ; - Au constat de l'exécution ou de l'inséquence des essais et épreuves prévus au marché, et dans le cas où ces essais ont été réalisés, à la vérification de la cohérence de leurs résultats avec les engagements contractuels. Retour sous 5 jours auprès de l'entreprise Période de garantie de parfait d'achèvement Contrôler les éventuels désordres postérieurs à la réception et analyser les solutions proposées par l'entreprise pour y remédier sans interruption de l'exploitation de l'ouvrage ; Assurer la direction de travaux de ces modifications (planification, contrôle des moyens mis en oeuvre et de la qualité de la réalisation, rédaction des ordres de services, compréhension de procès-verbaux) ; En cas de refus du titulaire de procéder aux travaux nécessités par ces désordres postérieurs, faire réaliser ces travaux par une entreprise tiers, aux conditions du CCAV ; Faire appel à la garantie de l'entreprise des lors que l'installation ne donne pas satisfaction ; Une visite à chaque désordre ou dysfonctionnement signalé par le Maître d'Ouvrage ; Une visite complète des ouvrages un mois avant la fin du délai de garantie de parfait achèvement.</p>	<p>VISA Mission bien décrite Il sera demandé : - Une liste des pièces utilisées avec leurs notices techniques afin de valider la cohérence avec le projet ; - Les analyses des matériaux de remblaiement utilisés ; - Le plan d'exécution des travaux ; - La méthodologie d'exécution et le phasage des travaux ; - Le planning d'exécution mis à jour ; - Les aspects sécurité : protection des biens et personnes, plan de circulation, stockage, ... Avant du MOE sur les documents reçus sous 5 jours DET Mission bien décrite 1 réunion de chantier par semaine avec CR sous 48/72h Nombre de visites inopinées non précisé S'assurer que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions des marchés de travaux et des plans d'exécution ; S'assurer du respect des prescriptions environnementales liées à ce chantier (prescription de l'arrêté d'autorisation des travaux) ; Suivre particulièrement la mise en oeuvre de certains éléments d'ouvrages, tenir un journal de chantier ; Délivrer tous ordres de service conformes au programme de travaux, précisés par les marchés de travaux et établir tous procès-verbaux nécessaires à l'exécution des marchés de travaux ainsi que procéder aux contacts contradictoires ; Organiser et diriger les réunions de chantier ; Analyser toute demande de modification de la part de l'entreprise ou du Maître d'ouvrage, le notifier par OS à l'entreprise, et préparer les avenants permettant de les intégrer au marché ; Informeler systématiquement le Maître d'ouvrage sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et dépenses, avec indication des évolutions notables, ainsi que des problèmes pouvant survenir ; Suivre le calendrier d'exécution, et l'adapter le cas échéant, en informant systématiquement le Maître d'ouvrage ; planifier notamment les mises à disposition du personnel exploitant ; Vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes d'avances présentées par la ou les entreprises, établir les états d'acomptes, vérifier le projet de décompte final établi par l'entreprise, établir le décompte final ; Donner un avis au Maître d'ouvrage sur les réserves éventuellement formulées auprès de l'entreprise en cours d'exécution des travaux et sur le décompte final, assister le Maître d'ouvrage en cas de litige sur l'exécution ou le règlement des travaux, instruire les réclamations de l'entreprise. Attention particulière sera portée sur la partie « retrait d'amiante » Des visites supplémentaires dans le cadre de la vérification de points particuliers dans la réalisation des ouvrages (appelés points d'arrêt ou points critiques comme les bords d'anchéité et passage caméra, raccords de certains usages, sur le réseau principal, ...) AOR Mission bien décrite il est alors procédé : - À une visite détaillée des ouvrages et à leurs géoréférences sur les plans ; - Au constat des éventuelles imperfections et malfaçons résiduelles ; - Au constat éventuel de l'inséquence de certaines prestations prévues au marché ; - Au constat de l'exécution ou de l'inséquence des essais et épreuves prévus au marché, et dans le cas où ces essais ont été réalisés, à la vérification de la cohérence de leurs résultats avec les engagements contractuels. Retour sous 5 jours auprès de l'entreprise Assistance pendant la garantie de parfait achèvement le maître d'oeuvre réalisera également : une visite à chaque désordre ou dysfonctionnement signalé par le Maître d'Ouvrage ; une visite complète des ouvrages un mois avant la fin du délai de garantie de parfait achèvement.</p>	<p>VISA Mission décrite Exemple de VISA DET Mission bien décrite Réunion de chantier hebdo avec compte rendu sous 72h 1 réunion mensuelle avec la collectivité pour faire le point sur avancement, finances... 2 visites inopinées pour 4 semaines AOR Mission bien détaillée Assistance sur 12 mois après la réception en cas de désordres 1 réunion pour la tenue des OPR 1 à 2 réunions de réception Focus sur gestion des déchets et sécurité du chantier. DET Mission bien décrite une réunion de coordination en début de période de préparation à laquelle participera l'ensemble des intervenants une réunion de fin de période de préparation Dans la phase de préparation de chantier, M.EAU conseil pourra organiser et participer à une réunion publique d'information des riverains si le Maître d'Ouvrage le désire. Cette prestation fait partie intégrante de leur forfait de rémunération. 1 réunion de chantier par semaine 2 visites inopinées par semaine AOR Mission bien décrite Jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement, M.EAU conseil assistera le Maître d'Ouvrage en tant que conseil dans le cas où des désordres surviendraient sur les ouvrages créés.</p>								
Notation sur 3 points / Appréciations	1,2	Passable Les missions sont peu détaillées.	1,8	Suffisant Les missions sont assez bien décrites.	3	Très satisfaisant Missions bien détaillées. Le nombre de réunions a été précisé pour chaque élément de mission.	1,8	Suffisant Les missions sont assez bien décrites mais pas illustrées.	3	Très satisfaisant Missions bien détaillées. Le nombre de réunions a été précisé pour chaque élément de mission.	3	Très satisfaisant Missions bien détaillées Nombre de réunions précises Focus sur gestion des déchets et sécurité sur le chantier.	2,4	Satisfaisant Missions assez bien détaillées. Le nombre de réunions prévues a été détaillé.
Sous critère n°4 Planning prévisionnel des missions d'études et de suivi travaux														
Planning détaillé	Pas de planning proposé		Planning assez bien détaillé fourni en annexe Début de mission = 7 mois Durée des travaux = 1,5 mois		Planning très bien détaillé Début de la mission en Mars 2022 et fin en Janvier 2023 soit 11 mois Durée des travaux = 15 semaines		Planning très bien détaillé Début de mission Mars 2022 et fin Décembre 2022 Durée des travaux = 3 mois		Planning clair et détaillé de chaque élément de mission fourni Début de mission Avril 2022 et fin de mission Avril 2023 Durée des travaux = 3 mois		Planning clair et détaillé de chaque élément de mission fourni Début de mission Mars 2022 et fin de mission Février 2023 Durée des travaux = 3 à 3,5 mois		Planning clair et détaillé de chaque élément de mission fourni Début de mission Avril 2022 et fin de mission Février 2023 Durée des travaux = 3 à 3,5 mois	
Notation sur 2 points / Appréciations	0	Sans réponse	1,6	Satisfaisant	2	Très satisfaisant	2	Très satisfaisant	2	Très satisfaisant	2	Très satisfaisant	2	Très satisfaisant
Notation finale	3,6		5,8		8,8		6,4		10		9,4		7,8	
Total pondéré (sur 60 points)	21,60		34,80		52,80		38,40		60,00		56,40		46,80	
Note finale et classement	CONCEPTO		ECOS		OUEST AM		LOISEAU		SAFEGE		OCEAM INGENIERIE		M.EAU CONSEIL	
Critère technique :	21,60		34,80		52,80		38,40		60,00		56,40		46,80	
Critère Prix :	17,65		13,84		29,27		27,00		22,77		30,00		40,00	
Total final / classement	39,25	7	48,64	6	82,07	3	65,40	5	82,77	4	86,40	2	86,80	1



CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la
commande publique

Etablie entre :

- La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Et

- La Commune de Meslay-du-Maine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique

Considérant l'intérêt de se regrouper, par la présente convention pour rationaliser les coûts, améliorer l'efficacité économique de ces achats et faciliter la réalisation des travaux ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

La présente convention a pour objet la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour le compte de chacun des membres du groupement.

La présente convention définit l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les modalités financières.

Article 1^{er} : Objet du groupement de commandes

Le groupement de commandes a pour objet la passation d'un marché public désigné ci-après :

- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eau potable, d'eau pluviale et aménagements de voirie, Chemin de La Touche à Meslay-du-Maine comprenant :
 - Renouvellement des réseaux « Eau potable » et « Assainissement » – Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
 - Renouvellement des réseaux « Eaux pluviales » et Travaux d'aménagement de voirie – Commune de Meslay-du-Maine

La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les membres du groupement pour la réalisation de travaux en coordination, de définir les missions respectives de chaque maître d'ouvrage et les responsabilités qui en découlent dans l'exécution des travaux.

La convention vise à assurer une parfaite coordination des travaux, optimiser les installations de chantier et la sécurité des travaux, diminuer la gêne occasionnée à la population par les travaux, tout en permettant une diminution des coûts.

Les membres du groupement interviennent chacun en tant que maître d'ouvrage pour les travaux qui sont de leur compétence respective.

Article 2 : Coordonnateur du groupement de commandes

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est désignée coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur au sens des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique. Elle est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par les articles L.2113-6 à L.2113.8 du code de la commande publique à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants au nom et pour le compte des autres membres dudit groupement.

Elle devra plus particulièrement :

- Assurer la coordination de la rédaction du DCE
- Envoyer à la publication l'avis d'appel public à la concurrence, en liaison avec les membres du groupement
- Assurer la diffusion des dossiers de consultation et la réception des offres
- Assurer si besoin les obligations liées à la dématérialisation des procédures
- Organiser les travaux de réception des offres et d'ouverture des plis
- Proposer aux membres l'offre jugée économiquement la plus avantageuse
- Informer les candidats non retenus du rejet de leur offre

Chaque membre, pour ce qui le concerne, signe le marché et s'assure de sa bonne exécution.

Article 3 : Obligations des autres membres du groupement

Préalablement au lancement d'une procédure, les membres du groupement adressent au coordonnateur un état descriptif détaillé de leurs besoins.

Chaque membre du groupement s'engage, pour ce qui le concerne, à la bonne exécution de ses marchés. Il procède notamment au règlement financier des prestations le concernant auprès du / des titulaires du marché. Il en est l'unique responsable.

Les dépenses communes de chantier seront proratisées au montant des travaux de chaque membre. Chaque membre se chargera du paiement des factures liées aux travaux dont il a la compétence.

Le coordonnateur se décharge de toute responsabilité concernant la bonne exécution des prestations au profit des autres membres. Chaque membre du groupement prendra la responsabilité des prestations retenues.

Un représentant de chaque membre sera convié aux réunions de chantier.

Article 4 : La Commission des Marchés Publics

La commission, responsable de la procédure des Marchés Publics du groupement, est celle du coordonnateur.

Article 5 : Frais de gestion des procédures

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez assurera, à ses frais, le fonctionnement du groupement.

Article 6 : Durée de la présente convention

La présente convention est conclue pour la durée des marchés. Elle sera automatiquement caduque après l'exécution des marchés période de reconduction comprise.

Article 7 : Modification de la convention

Toute modification de la convention doit être approuvée sous forme d'avenant dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Elle ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres a approuvé les modifications.

Article 8 : Modalités de retrait du groupement

Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement, en adressant une décision écrite notifiée au moins un mois avant le lancement effectif de la consultation des entreprises.

Le retrait du groupement ne peut intervenir dès lors qu'une procédure a été engagée, à savoir après que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication, sauf décision contraire et unanime de l'ensemble des membres du groupement.

Aucune sortie du groupement n'est possible avant la liquidation financière de chaque marché.

Le retrait de l'un des membres, autre que le coordonnateur, n'entraîne pas la résiliation de la présente convention.

Fait à Meslay du Maine, le

Pour la Communauté de Communes
du Pays de Meslay Grez
Le Président,
Jacky CHAUVEAU

Pour la commune de Meslay-du-Maine
Le Maire,
Christian BOULAY